

MERCREDI 17 novembre 2021 / Edition Bruxelles / Quotidien / N° 267 / 2,20 € / 02 225 55 55

**MONDIAL 2022**  
**Les Diables rouges terminent les éliminatoires invincibles**  
P. 17

**NATHALIE BAYE**  
**« J'ai eu de la chance. Après, il faut être à la hauteur »** P. 15



**NOTRE SUPPLÉMENT**  
**mad**  
**Julie (en 12 chapitres)**



# LE SOIR

**Bruxelles : le portefeuille de l'ex-SRIB a triplé en trois ans**

Finance&invest.brussels se porte bien. Pierre Hermant, qui est CEO de l'invest de la Région bruxelloise depuis 2018, peut être satisfait du travail réalisé depuis qu'il a pris la tête de l'ex-Société régionale d'investissement de Bruxelles. A l'époque, celle-ci est sous-exploitée, ne remplit pas pleinement sa mission de soutien et de financement à l'économie réelle de la Région, soit son tissu d'entreprises innovantes. Sa gestion laisse à désirer : salaires mirobolants pour la direction, investissements décidés sans l'aval du conseil d'administration... « Disons que l'équipe faisait parfois des choix totalement à côté de sa mission initiale », explique Pierre Hermant. Depuis les choses ont changé. Pour les activités « de base », 62 millions ont été engagés, pour 2020 et 2021, au profit de 193 entreprises. A titre de comparaison, en 2017, la SRIB avait investi 8,3 millions dans 99 entreprises. Dans le « core business », l'argent est désormais réparti en trois segments : des fonds d'investissement (25 %), des prêts avec intérêts (35 %) et des prises de participations (35 %). Le portefeuille, 120 millions d'euros en 2017, a été multiplié par plus de trois en trois ans.  
P. 8



## Aujourd'hui 14h30, 22<sup>e</sup> codeco

- Télétravail obligatoire**
- Vaccination du personnel soignant**
- Vaccin obligatoire pour tous**
- Masque obligatoire dès 9 ans**
- Masque obligatoire en plus du CST** P. 2 à 7



© BELGA



**ÉDITO**

**BÉATRICE DELVAUX** ÉDITORIALISTE EN CHEF

### Le sens des responsabilités, ça ne s'improvise pas

Hier des héros, aujourd'hui montrés du doigt ? C'est le commentaire qui jaillissait souvent à l'annonce de l'obligation vaccinale imposée au personnel soignant, assortie de sanctions qui interdiront d'exercer à ceux et celles qui ne se « soumettront » pas. Sur le fond pourtant, la remarque est excessive car les actes posés – applaudissements d'un côté, obligation/sanction de l'autre – l'ont été à des moments différents, dans des circonstances différentes, pour des raisons différentes. Et donc, comparaison n'est pas raison. Mais que serait alors « raisonner » dans ce cas-ci, face à ce problème qui nous met quand même mal à l'aise par la brutalité que suggère la désignation apparente de moutons noirs de l'action collective ? Ce serait d'abord rappeler l'ampleur relative du phénomène : sur les 500.000 travailleurs concernés, 89 % sont déjà vaccinés. Et personne ne peut dire des 60.000 non vaccinés qu'ils sont résolument anti-vax, tout simplement parce qu'on n'en sait rien. Ce serait aussi souligner que cette

obligation vaccinale des soignants n'est pas une obsession des politiques, mais aussi un souhait très répandu au sein même de cette profession. Voilà qui permet d'éviter les caricatures. Raisonner, ce serait ensuite interroger la méthode utilisée. La technique du sparadrapp qu'on décolle petit à petit, rend au final la mesure prise par le gouvernement plus douloureuse que

Cette obligation vaccinale des soignants n'est pas une obsession des politiques

l'attaque frontale. En France, le président Macron a appelé un chat un chat dès l'annonce du pass sanitaire qui avait pour objectif clair de pousser à la vaccination. Raisonner, ce serait aussi reconnaître qu'on agit soudain en urgence sur un terrain qui n'a pas été préparé et après d'un personnel soignant dans lequel on a peu investi en amont – et qui a l'impression d'être le seul à être ainsi « contraint ». On parle ainsi beau-

coup de problèmes de statut, de reconnaissance, d'écoute. Mais on doit ajouter aussi la pédagogie qui doit être faite lors d'une embauche et tout au long de la carrière sur ces notions de responsabilité professionnelle et de service à la collectivité, qu'on sert aujourd'hui à ceux qui refusent le vaccin. Ce n'est pas en plein incendie, quand tout le monde est fatigué et a le juste sentiment d'avoir beaucoup donné, que l'on peut espérer que ces leçons en responsabilités peuvent percoler. Raisonner, ce serait, plus largement, œuvrer dans toute la société, pas seulement auprès des soignants, à réconcilier les valeurs individuelles et de solidarité, présentées aujourd'hui comme antinomiques.

Le haut taux de vaccination au Portugal ne serait pas seulement lié, pour les analystes, à l'efficacité des politiques publiques, mais aussi à une population dotée d'un grand sens civique. Ce sens-là se travaille, mais ne peut s'improviser dans l'urgence d'une pandémie.

TENDANCE

**Difficile de prédire quel sera le « Mot de l'année 2021 »**  
P. 14

BREXIT

**Le protocole nord-irlandais sous haute tension** P. 11



RÉCHAUFFEMENT

**« L'Affaire climat » va en appel contre l'Etat belge** P. 9

www.aubonrepos.be

Au Bon Repos, c'est aussi des tables de salles à manger

au bon repos

CORONAVIRUS

# Les pouvoirs publics mettent enf pour doper la qualité de l'air inté

Après les mots pendant trop longtemps, place aux actes en matière de ventilation pour lutter contre le coronavirus. Au menu : un renforcement des contrôles, les premières amendes dans l'horeca, des subsides bruxellois et bientôt une nouvelle loi au fédéral ainsi qu'un label « covid safe ».

MAXIME BIERMÉ  
JULIEN BOSSELER

C'était le 12 avril dernier : trois experts renommés publiaient dans *Le Soir* une carte blanche sur l'importance de mesures à long terme pour améliorer la ventilation des lieux publics clos et ainsi lutter contre l'épidémie de coronavirus. Six mois plus tard, l'évolution n'est pas à la hauteur de l'acuel chateaux du politique à l'époque. Leila Belkhir, infectiologue aux cliniques universitaires Saint-Luc, qui signait le texte avec Marius Gilbert (épidémiologiste à l'ULB) se dit « déçu » que l'on n'a pas mis à profit le temps écoulé depuis l'été pour mieux se préparer à l'automne et l'hiver. « Même si mettre en place des systèmes de ventilation est laborieux et complexe et qu'il est peut-être "irréalisable" en un laps de temps court dans certains bâtiments comme les écoles, le minimum out été de généraliser des détecteurs CO, afin d'au moins aérer lorsque cela s'avère nécessaire... »

Une déception qu'on retrouve aussi chez le troisième signataire, Nathan Clumeck, chef de service des maladies infectieuses du CHU Saint-Pierre. « Une fois de plus on continue à être en retard d'une guerre contre le virus. Dès que l'information sur le plus grande transmissibilité du variant delta était disponible il aurait fallu accélérer l'agenda. On dirait que le politique n'a toujours pas pris la mesure des risques liés à la transmission d'un virus par voie aérienne. Le virus ignore les agendas politiques comme il ignore les frontières. »

**1**  
Ou en est-on ?

On ne peut pas écrire que rien n'a été fait en matière de ventilation ces derniers mois. La réouverture de l'horeca, des boîtes de nuit et d'autres secteurs a systématiquement été conditionnée à l'application de protocoles de qualité d'air très stricts, sous l'égide du com-

missariat de Pedro Facon. Il faut par exemple que chaque client ou participant puisse visualiser, via un détecteur, la concentration en CO<sub>2</sub> dans la pièce. Encore faut-il que le public soit au courant qu'il y a danger dès le moment où la limite des 900 ppm est dépassée... Un arrêté datant du mois de mai liste aussi les appareils officiellement reconnus pour purifier l'air dans les endroits où il n'est pas possible d'atteindre une ventilation optimale en ouvrant les portes et fenêtres.

Les contrôles existent et sont encadrés légalement par la loi pandémie. Le ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit) a d'ailleurs ordonné aux administrations fédérales de renforcer les contrôles. Ils varient toutefois grandement selon les secteurs. Dans l'horeca, les inspecteurs du SPF Santé publique d'ordinaire affectés aux contrôles anti-tabac et anti-vente d'alcool aux mineurs ont effectué près de 4.000 visites entre début juin et fin septembre. Il en est ressorti que (seulement) 40 % des établissements étaient parfaitement en règle, tandis que 28 % d'entre eux étaient en infraction pour absence de détecteur CO, en bon état de marche. Seuls dix établissements ont été pris en flagrant délit de poursuite de leurs activités, malgré un dépassement des 1.200 ppm de CO, imposant en principe une fermeture immédiate.

À ce stade, tous ces contrôles n'ont été suivis que d'avertissements. « Mais à partir de cette semaine, nous infligerons des amendes administratives de 750 euros en cas d'infraction », avertit le SPF Santé publique, qui compte intensifier ses visites dans les restos et les bars en cette fin d'année. Des constats d'infraction en matière de ventilation, l'inspection économique en établit 222 dans les 486 centres de fitness qu'elle a contrôlés depuis le 1<sup>er</sup> octobre. A ce jour, elle a rédigé 253 avertissements, tout en rappelant que la loi pandémie prévoit une amende pénale jusqu'à 500 euros et même de la prison (un jour à trois mois) à l'encontre des contrevenants.

Et dans les écoles ? Il n'est pas prévu – mais le Codeco pourrait en décider autrement – d'imposer la mise en place d'un détecteur dans toutes les classes, salles des profs ou vestiaires. Pour l'instant, les établissements scolaires peuvent se contenter de suivre la circulaire sur les techniques de ventilation qui consiste, en gros, à ouvrir les fenêtres à la pause et à condamner les salles sans fenêtre. « Si une école estime après analyse des risques qu'il faut aller plus loin, on ne s'y oppose pas », assure-t-on au cabinet de la ministre Désir (PS). Il y aurait d'ailleurs déjà pas mal d'établissements qui ont installé des capteurs, surtout à Bruxelles. Pour aller plus loin, il faudrait acheter des appareils améliorant la qualité de l'air dont le coût est estimé à 750 millions d'euros. Un budget que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut a priori pas se permettre.

**2**  
Bruxelles va investir 10 millions d'euros, rien de prévu en Wallonie

De l'argent, la Région de Bruxelles-Capitale va, elle, en débiter pour améliorer la ventilation et la purification de l'air dans les restaurants, les bars, les boîtes de nuit, les salles de fitness, les cinémas et d'autres endroits privés accueillant du public. Dix millions d'euros pour aider les entreprises concernées à s'équiper, selon le cabinet de Barbara Trachte (Ecolo), secrétaire d'Etat à la Transition économique.

En quoi consistera cette subvention ? Rien de net n'est encore arrêté à ce stade. En coulisses, il se dit que l'intervention publique s'élèverait à hauteur de 50 à 70 % de la facture, avec un plafond fixé à 15.000 euros. Mais avancer des chiffres aussi précis est prématuré, selon le cabinet de la secrétaire d'Etat, indiquant que « le système d'aide n'est pas encore validé, même s'il est entré dans sa phase de finalisation. Il devrait être prêt au début de l'année prochaine. Mais nous devons avoir la certitude de financer ce dont les entrepreneurs ont

vraiment besoin. Pour cela, nous attendons de connaître les nouvelles dispositions au niveau du fédéral concernant la qualité de l'air en intérieur. Et nous sommes toujours en discussion avec la Cocom (Commission communautaire commune, NDLR), conseillée par des spécialistes pour fixer les aides permettant la meilleure ventilation possible ».

Côté wallon, une telle subvention n'est pas au menu. Du moins pas encore, selon le cabinet de Willy Boruss (MR), ministre de l'Economie, qui se dit « très à l'écoute des différents secteurs concernés et attend les décisions du Comité de concertation de ce mercredi » avant d'envisager de nouvelles mesures de soutien.

**3**  
Une loi ventilation arrive

Entre les recommandations de la task force ventilation, les protocoles des différents secteurs réalisés avec le commissariat corona et la loi de 2019 sur la ventilation pour tous les locaux non-résidentiels, il y a de quoi se perdre. On pourrait cependant y voir plus clair d'ici la fin de l'année. Le cabinet de Frank Vandenbroucke, nous confirme qu'une loi ventilation est en préparation mais refuse de faire plus de commentaire à ce stade. Le label pour garantir des lieux « covid safe » que proposait le trio Belkhir, Gilbert et Clumeck dans leur carte blanche devrait y être intégré, selon le commissariat corona.

À différentes sources, on nous expliquait aussi que la nouvelle loi devrait porter davantage sur le niveau de renouvellement ou de purification d'air que sur la concentration en CO<sub>2</sub> dans l'air. « Encore faut-il que cette loi s'applique à tous les lieux accessibles au public – écoles, administrations et autres bâtiments publics – et pas seulement aux restos, aux boîtes ou aux théâtres, pour qu'elle soit réellement efficace », souligne Maxence Van Crombrugge, le nouveau président de la Fédération Horeca Wallonie.



Le bourgmestre de Crainhem a distribué plus de 200 détecteurs de CO<sub>2</sub> à ses commerçants. Pas suffisant pour éviter la quatrième vague, « mais cela aurait pu être pire ».

© DOMINIQUE DUCHESNE

## transmission par aérosols L'arme trop longtemps ignorée du covid

SANDRA DURIEUX

Les images des nettoyeurs en tenue complète de protection aspergeant de désinfectants des villes entières sont encore dans toutes les mémoires. L'objectif était de neutraliser une possible transmission du coronavirus par contact avec des surfaces infectées qui plus est lorsque celles-ci étaient touchées par un grand nombre de personnes comme cela peut être le cas dans des gares ou d'autres infrastructures publiques. On sait maintenant que ce n'était pas l'action la plus efficace. Car cette transmission par contact suppose que le virus se diffuse par de grosses gouttelettes expectorées par les malades qui tombent au sol et sur les surfaces au alentours, qui deviennent contaminantes pour qui les touche. On sait donc aussi que cette transmission via les surfaces infectées, si elle n'est pas complètement impossible, n'est pas le moyen privilégié par le covid pour nous infecter.

C'est désormais un consensus scientifique validé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : le Sars-CoV-2 est un virus aéroporté qui se transmet par des gouttelettes de beaucoup plus petite taille qui peuvent être générées par des activités respiratoires autres qu'un simple toux ou un éternuement, à savoir quand on parle, quand on



Les études montrent que les virus infectieux tels que le covid sont principalement présents dans ces petits aérosols qui ont la particularité de rester en suspension dans l'air beaucoup plus longtemps : plus de 30 minutes pour les aérosols de moins de 5 microns et jusqu'à 12 heures pour ceux de moins de 1 micron. Et ceux-ci se propagent aussi plus loin dans la pièce, rendant la distance sociale de 1,5 mètre à 2 mètres complètement insuffisante. »

Muriel Moser  
Immunologiste à l'ULB

chant... ou quand on respire. « Selon un récent article paru dans la revue médicale *Science*, une majorité des aérosols expectorés font moins de 5 micromètres de diamètre (micron) et une grande part fait même moins de 1 micromètre », explique l'immunologiste de l'ULB, Muriel Moser. « Les études montrent aussi que les virus infectieux tels que le Sars-Cov-2 sont principalement présents dans ces petits aérosols qui ont la particularité de rester en suspension dans l'air beaucoup plus longtemps : plus de 30 minutes pour les aérosols de moins de 5 microns et jusqu'à 12 heures pour ceux de moins de 1 micron. Et ceux-ci se propagent aussi plus loin dans la pièce, rendant la distance sociale de 1,5 mètre à 2 mètres complètement insuffisante. »

**Différence entre extérieur et intérieur**

Ces particules virales expirées simplement en parlant sont si petites et légères qu'elles ne tombent pas au sol et restent en suspension dans l'air pendant un certain temps. La cinétique des particules est aussi très différente selon que l'on se situe à l'extérieur ou à l'intérieur. Dehors, les aérosols vont se diluer dans l'air et le vent un peu comme une goutte d'eau que l'on ajouterait à un bain ou une piscine. La probabilité d'être infecté par les aérosols jetés

par une personne malade est donc très faible à moins d'être vraiment très proche, dans l'axe de projection des aérosols provenant de la bouche ou du nez. À l'intérieur, les choses se compliquent. Dans une pièce fermée sans renouvellement de l'air assuré par une fenêtre ouverte ou par une ventilation injectant de l'air extérieur dans la pièce, les microparticules restent en suspension et se baladent au gré des déplacements d'air créés par le mouvement des convives. Si une personne est infectée dans une pièce et parle sans masque pendant des heures, on peut imaginer la quantité d'aérosols qu'elle produit. Ceux-ci vont se déplacer et être respirés par les autres personnes dans la pièce, qui pourront alors être infectées. Les « victimes » seront d'autant plus nombreuses que la quantité de particules virales infectieuses sera élevée et que la durée d'exposition, soit le temps resté dans la pièce, sera important.

« Cette différence de contaminations entre l'extérieur et l'intérieur, le fait aussi qu'on remarque plus d'infections en hiver lorsqu'il y a plus d'activités en intérieur, a mis la puce à l'oreille des scientifiques », ajoute Muriel Moser. « La transmission par aérosol contribue à la saisonnalité du virus. D'ailleurs, grâce aux études sur le covid, ils estiment maintenant que la plupart des virus respiratoires hivernaux ont ce type

de transmission. Comprendre cela, c'est aussi comprendre pourquoi il faut mettre un masque en intérieur car ceux-ci sont une protection supplémentaire contre ces aérosols qui se baladent partout. C'est pourquoi il faut ventiler un maximum pour faire partir toutes ces microparticules loin de la pièce et en cela, le détecteur de CO<sub>2</sub> est un bon signal pour savoir si l'air circule suffisamment dans une pièce. »

Outre la contagiosité que cela suppose, cette transmission par aérosol favorise aussi la virulence du covid. « Il infecte les voies respiratoires supérieures, à savoir le nasopharynx, ce qui le rend très contagieux », explique l'immunologiste. « Mais il peut aussi se répliquer dans les voies respiratoires inférieures, à savoir les poumons dans lesquels les microparticules pénètrent profondément. C'est la première fois que l'on observe cela avec un coronavirus et c'est très rare. Le dernier virus à avoir cette double particularité était celui... de la grippe espagnole de 1918. »

# in le turbo rieur



## Prolonger les aides covid au-delà de 2021 pour le secteur aérien : peu probable

En visite à la Sonaca, l'entreprise wallonne spécialisée dans la fabrication des bords d'ailes d'avions, notamment fournisseur d'Airbus et de Boeing, montrée comme exemple d'entreprise résiliente face à la crise du covid (780 millions de chiffres d'affaires en 2019, contre 30 millions en 2020, sans perte d'emploi parmi les 1.270 emplois en Belgique), le Premier ministre, Alexander De Croo, savait que le secteur aérien belge désire une prolongation des mesures d'aides économiques jusqu'à une reconversion plus complète de la santé du secteur, soit 2023 ou 2024. Pour 2022, par exemple, l'entreprise carolo sait déjà qu'elle restera en dessous de sa capacité de 20%. S'il est bien conscient du dossier, Alexander De Croo souligne que les mesures actuelles sont poursuivies jusqu'à la fin 2021 et qu'ensuite, restent notamment les possibilités plus « classiques » du chômage économique. Et, rappelle que l'actionnaire de la Sonaca est la Région wallonne, il suggère que les outils régionaux (SRIW, etc.) puissent également participer à trouver des solutions. Il semble improbable, dans tous les cas, que le secteur aérien bénéficie d'une exception économique au niveau fédéral. Exception qui, fatalement, pourrait inciter tous les autres secteurs économiques à réclamer le même sort. E.R.

## Crainhem La commune la mieux ventilée de Belgique

REPORTAGE  
M. BÉ

Bienvenue à Ventilation-land ou plutôt à Crainhem commune de la périphérie bruxelloise qui décrochera à coup sûr le prix de la commune la mieux aérée de Belgique, si ce prix existait. À l'accueil de la maison communale, la réceptionniste a le regard qui fuit régulièrement vers un petit capteur. Il lui indique si la quantité de CO<sub>2</sub> présente dans l'air est trop importante. « Je le regarde tout le temps. Surtout quand la fenêtre est fermée. »

La salle d'attente est vide car les citoyens ne peuvent accéder aux services communaux que sur rendez-vous, précaution du bourgmestre. Au-dessus des sièges, trône un écran presque aussi grand qu'une télévision. Nathalie, du service population, dit aussi qu'elle est « rassurée » par le détecteur. « Quand on monte trop haut et que cela devient orange, on ouvre la fenêtre ou la porte pour ne pas aller dans le rouge. En plus, il donne la température. »

Cette grande attention à la qualité de l'air à Crainhem doit beaucoup au passé du bourgmestre. Désarmé par la situation sanitaire qui a vu un tiers des habitants de la maison de repos décéder du coronavirus, Bertrand Wauquez a décidé de miser gros sur la ventilation. Il faut dire que celui qui s'est fait connaître localement en se battant contre les nuisances sonores des avions en sait long sur le sujet. Juste avant de décrocher le poste de bourgmestre, il avait participé, en tant que conseiller énergie de la Fédération de la construction, à la rédaction de l'arrêté royal ventilation pour tous les locaux non-résidentiels. Un arrêté entré en vigueur quelques mois avant la pandémie. « Il rend obligatoire des seuils

maximums de qualité de l'air. Mais dans la pratique, ce n'est pas si simple, explique M. Wauquez. Ouvrir les fenêtres devient compliqué quand il fait moins cinq degrés. Et comment voudriez-vous installer un nouveau système de ventilation ici ? »

Ce matin-là, les températures sont fraîches mais positives. Au salon de coiffure adjoint à la commune, la porte est ouverte. Tant pis pour les cheveux mouillés de la cliente. « Le détecteur de CO<sub>2</sub> est passé sur orange donc j'aère », explique la patronne, Farisisa Kasigab. « C'est vrai que certaines clientes disent qu'elles ont froid mais c'est aussi un outil rassurant. » C'est le cas d'une des clientes justement : « Je m'en fous moi de tout ça. J'ai froid. »

### 200 détecteurs dans toute la commune

Des petits détecteurs comme celui de Farisisa qui commencent à bipser si l'on s'approche de la limite des 900 ppm (limite maximale prévue par l'arrêté qui indique que la qualité de l'air n'est plus suffisante), le bourgmestre en a distribué plus de 200 dans tous les commerces, centres sportifs et autres lieux fermés de la commune. L'opposition a eu du mal à digérer ce « cadeau », mais Bertrand Wauquez qui n'a pas de majorité au collège assume : « On était en 2020. Je ne dis pas si j'avais fait ça avant les élections de 2024... »

Depuis, plusieurs médias internationaux se sont intéressés à cette commune modèle de Belgique. Le bourgmestre n'a par contre eu aucun contact avec les autorités sanitaires belges. Encore moins eu accès à une aide financière. Le budget justement ? « Entre 100 et 200 euros la machine ». Mais ne vous fatiguez pas à faire le calcul, via son réseau, Bertrand Wauquez a pu bénéficier d'un

sponsoring qui a nettement fait baisser le prix.

Le même ne cache d'ailleurs pas qu'il a du mal à comprendre l'argument financier avancé par une partie de ceux qui rejettent cet outil. « Combien cela coûte-t-il à la société de ne pas les utiliser au final ? » Il pense surtout aux écoles où l'on dépense parfois les 2.000 ou 2.500 ppm. « J'entends l'argument qu'il ne faut pas stresser les enfants avec un capteur et des bips. On ne va pas non plus évacuer les élèves dès que le seuil est dépassé... » À Crainhem, ce sont les éducateurs qui passent de classe en classe avec un détecteur pour vérifier que les lieux sont suffisamment ventilés.

### De l'opticien au boulanger en passant par le supermarché

Des capteurs que l'on retrouve effectivement partout. Chez l'opticien, il est raccordé à l'ordinateur principal. « Dès que ça bipe, on ouvre la porte vers le couloir. » À la boulangerie, il est mis en évidence sur une table haute malgré la porte, elle aussi grande ouverte. Au petit supermarché par contre, il n'est pas visible. En s'aventurant au fond du magasin, dans la petite pièce du manager, on le trouve éteint dans un coin. « C'est déjà suffisamment bien ventilé ici, se défend le patron. Je ne vois pas trop à quoi ça sert et je ne sais pas où le mettre. »

Malheureusement, la mise en place de capteurs CO<sub>2</sub> dans la plupart des lieux fréquentés de la commune n'a pas empêché Crainhem de voir remonter les contaminations en flèche lors de la quatrième vague, comme partout ailleurs dans le pays. « Il n'y a aucune raison de faire cocoricó », reconnaît Bertrand Wauquez. « Mais j'ai la prétention de croire que sans tous nos efforts sur la ventilation, cela serait peut-être encore pire. »

2009930

**AVIS A LA POPULATION**  
Etude d'incidences sur l'environnement – Etablissement de classe 1

**REUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PREALABLE A L'ETUDE D'INCIDENCES**

**DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :**  
Pellets Ardents - Société belge en formation  
Rue des Epicéas, n°6  
B - 6690 Vielsalm

**PERSONNE DE CONTACT :**  
José Schneider – courriel: jschneider@wtt.lu

**OBJET :**  
Demande de permis unique : construction et exploitation d'une nouvelle unité de cogénération à bois usé non dangereux et d'une nouvelle unité de production de pellets industriels à base de bois usé non dangereux

**LIEU D'IMPLANTATION :**  
Rue Alfosse à B-4680 Dupuyé

Conformément au Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement et au Décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (articles D.29-5 et D.29-6 du Code de l'Environnement), la société Pellets Ardents vous invite à participer à une séance d'information préalable du public, relative à l'objet susmentionné, et organisée le **MERCREDI 1 DÉCEMBRE 2021 à 19H00, au CHATEAU D'OUPUYE - SALLE DE SPECTACLES, RUE ROI ALBERT, 127, 4680 DUPUYE.**

En raison des mesures sanitaires et des contingences dans le cadre du COVID-19, l'inscription préalable est souhaitée, par courriel à l'adresse : [contact@com-une.be](mailto:contact@com-une.be). Le port du masque sera obligatoire.

Les communes d'Oupeye, Vielsalm, Dalhem, Herstal, Liège, Blegny, Bassenge et Juprelle ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4° de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au 15 décembre 2021, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant, par écrit, au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

SOIT en les envoyant au Collège communal d'Oupeye – rue des Ecoles 4, 4684 Haccourt  
SOIT en les envoyant par courriel à [environnement@oupeye.be](mailto:environnement@oupeye.be)

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Le demandeur se réserve le droit d'adapter les dispositifs pratiques en fonction de l'évolution sanitaire Covid-19 suivant les recommandations/impositions du Conseil National de Sécurité/Police locale.